

Source indexée de données, informatisée ou imprimée, donnant un accès direct à des informations comme des guides de pratique clinique diagnostique et thérapeutique, des statistiques, des répertoires d'établissements, etc.

**Autre définition :**

Vaste collection réputée complète de faits et de données, réunie à partir du matériel d'un domaine spécialisé et rendue disponible pour analyse et application<sup>51</sup>

**Remarque :** La collection peuvent être automatisée par diverses méthodes modernes de recherche documentaire. Ce concept se distingue de celui de [base de données bibliographiques](#), qui se limite aux collections de références bibliographiques<sup>51</sup>